

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Délibération : **05.2016.021**

Transmis en préfecture le :

30 mai 2016

Séance du : **24 mai 2016**

Compte-rendu affiché le **31 mai 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 mai 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2),
François VURPAS (à partir du point 5), Marie-
Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 2), François
VURPAS (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS,
Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Anne-Marie JANAS à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Madame Isabelle PICHERIT

La Métropole de Lyon a assuré en 2014 aux 1 324 637 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2014 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres à son Conseil municipal.

Le 22 octobre 2012, la nouvelle organisation de collecte (2012-2017) voit le jour. En effet, depuis cette date, la collecte des déchets sur Lyon et Villeurbanne est assurée uniquement par des prestataires privés. Sur les communes périphériques, ce sont maintenant les agents de la Métropole qui assurent la collecte en régie.

Pour information en 2014, sur la commune de Saint-Genis-Laval, ont été collectés 219,7 kg d'ordures ménagères en moyenne par Saint Genois pour les bacs gris, soit + 0,77 % par rapport à 2013 (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 233,1 kg/hab). Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert) ont été collectés 50,1 kg d'emballages triés par habitant, soit - 0,54 % par rapport à 2013 (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 48,3 kg/hab).

En 2014, la commune de Saint-Genis-Laval a de nouveau été concernée par des actions de formations de « relais de proximité » auprès de toutes personnes susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri (gardiens, animateurs, agents d'entretien ...).

Par ailleurs, la Ville a engagé des actions en vue de promouvoir et de sensibiliser la population à l'importance du tri dans le cadre de son Agenda 21 notamment lors de manifestations (Foulées de Beauregard, 13 juillet ...) et confortera encore cette politique en 2016.

La quantité de verre collectée sur 2014 s'élève à 22,6 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 20,2 kg sur l'ensemble du Grand Lyon, ce qui permet une nouvelle augmentation de 1,8 % par rapport à 2013. Dès lors, la qualité du tri de la commune est qualifiée de bonne.

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 26 200 tonnes et d'offrir 79 910 € à la Ligue contre le cancer.

Avec le nouveau marché de collecte, le rôle et l'implication de chaque acteur ont été renforcés. Des incitations financières ont été intégrées au marché afin que chaque collecteur mette en place des actions visant à augmenter la valorisation matière.

Un exemplaire du rapport 2014 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle PICHERIT,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.